

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/11/24-03-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés.

Considérant qu'au 1er janvier 2021, AMU souhaite créer une Direction Culture et Société pour renforcer son attractivité et sa visibilité, continuer à transmettre ses valeurs de citoyenneté et inscrire le bien-être comme mode de vie universitaire et animer son réseau de partenaires culturels au service des projets de recherche et formation répondant aux nouveaux enjeux de société,

Considérant que cette stratégie répond dans le même temps au décret du 13 septembre 2018 incitant les universités à renforcer leurs actions culturelles et artistiques et à la lettre de mission de Mme la Ministre de la Culture du 7 septembre 2020 incitant les universités à mieux garantir l'accès de la culture à tous nos concitoyens et à faire de la culture un levier pour l'attractivité du territoire.

DECIDE:

OBJET : Approbation de la création d'une nouvelle Direction « Culture et Société »

Le Conseil d'administration approuve la création de la Direction « Culture et Société » à Aix-Marseille Université, telle que décrite dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice: 36

Ouorum: 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 24 novembre 2020,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

ellegasty via)

11 71 x 20

The state of the s

n Kolgania – der en lang in hann 1955 i



Note de présentation

Création d'une Direction de la Culture et de la Société

Conseil d'Administration du 24 novembre 2020

1. Présentation du contexte - exposé

Au 1er janvier 2021, AMU souhaite créer une Direction Culture et Société pour renforcer son attractivité et sa visibilité, continuer à transmettre ses valeurs de citoyenneté et inscrire le bienêtre comme mode de vie universitaire et animer son réseau de partenaires culturels au service des projets de recherche et formation répondant aux nouveaux enjeux de société.

Cette stratégie répond dans le même temps au décret du 13 septembre 2018 incitant les universités à renforcer leurs actions culturelles et artistiques et à la lettre de mission de Mme la Ministre de la Culture du 7 septembre 2020 incitant les universités à mieux garantir l'accès de la culture à tous nos concitoyens et à faire de la culture un levier pour l'attractivité du territoire.

I - Les missions

Les missions de cette nouvelle direction seraient les suivantes :

- 1. Développer les pratiques collectives en proposant à l'ensemble de la communauté universitaire le choix d'une offre culturelle de haut niveau au travers de ses ensembles artistiques (OSAMU, JAZZ'AMU, DANSE'AMU, EV'AMU) en lien avec les partenaires culturels du territoire.
- 2. Améliorer la politique culturelle au service de la vie étudiante par exemple, par le déploiement sur les campus d'AMU d'une offre d'ateliers gratuits de pratiques amateurs dans différentes disciplines (théâtre, chant, arts plastiques, photos, cirque...), favoriser l'accompagnement des initiatives culturelles étudiantes du site et l'intégration des étudiants étrangers, en vue d'une mixité interculturelle.
- 3. Renforcer les liens avec les partenaires culturels majeurs du territoire et positionner AMU dans le paysage institutionnel territorial
- 4. Valorisation du patrimoine culturel
- 5. Développer les liens entre formation, recherche, culture et arts
- 6. Coordonner les missions de l'UTL dans le domaine culturel

Cette nouvelle Direction aurait un lien fonctionnel avec :

Le théâtre Vitez,



- La Maison du Théâtre
- La cellule scientifique et technique (CST)
- Les lieux culturels AMU : le Cube et de l'Hexagone
- Le SCASC

II - Commission « culture et société »

Une commission « culture et société » consultative serait créée qui viendrait en appui pour la mise en œuvre de la politique culturelle et associerait des usagers, des personnels de la direction et des autres structures impliquées, des partenaires extérieurs (collectivités locales, DRAC, structures culturelles du territoire...)

III - Moyens mis à disposition de la nouvelle direction

- 1) Moyens humains existants à ce jour au service culture/DEVE et rattachés au 1er janvier 2021 à la nouvelle Direction.
- 1 IGR à 50 %
- 1 ASI 100 %
- 1 ANT (cat. B) 100 %
- 2 enseignants contractuels 2nd degré à mi-temps 192h chorégraphe DANSE'AMU et chef d'orchestre OSAMU
- 1 enseignant contractuel 2nd degré pour 96h chef de chœur d'EV'AMU
- chef de chœur de CHORAMU : paiement par vacations au tarif HCC (140 h /an)
- Interventions d'enseignants d'AMU sur l'animation d'ateliers : paiement sous forme d'HCC
- 2) Moyens humains supplémentaires affectés au 1er janvier 2021
- + 50 % IGR
- 1 agent de cat C (Gestion administrative et financière).



- 1 chargé de communication/ évènementiel

Ces deux nouveaux postes seront financés par la CVEC.

3) Locaux

Siège de la Direction

Marseille - 63 Canebière

+ point d'accueil au Cube - site Schuman - Aix-en-Provence

IV - Processus de création

- 1) Avis du CT et vote du CA pour le principe de création de la direction centrale
- 2) Vote du CA pour la modification des statuts d'AMU et notamment intégration de la commission « culture et société ».
- 3) Vote du conseil de gestion de l'Université du Temps Libre puis du Conseil d'Administration après avis du Comité Technique pour la modification des statuts du service commun, intégration du rattachement à la direction et à la participation de la commission.

2. Proposition soumise à délibération du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est invité à délibérer sur la création d'une nouvelle Direction « Culture et Société », placée sous l'autorité de la Direction Générale des Services.

Le Comité Technique a formulé un avis xxxxxxx lors de la séance du 16 novembre 2020